

REPUBLIQUE FRANCAISE**Monts du Genevois Haute-Savoie - France**

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,
la Communauté de Communes du Genevois et la
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**ARRONDISSEMENT DE ST-JULIEN-EN-GENEVOIS****N° 2026-01**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Séance du : 21 janvier 2026

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 18

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Madame MARTIN.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (6) Messieurs ANTOINE, BOCCARD, AEBISCHER, VOUILLOT, GILET. Mesdames VILLARI, MARTIN.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (1) Madame THEVENOZ.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame BOETTNER.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (10) Messieurs MOUCHET, VINCI, BARONNET, GIRERD, SAGE-VALLIER, FENET, MAURY. Mesdames CARTIER, QUEMENT, JOUVE-SOARES.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE, RAMPON, PLEE, PERRIER, REVUZ, LESGOURGUES, BEAUPERE, MICHEL, LOPEZ, ZULIAN, GHOLAMI. Monsieur SOUVANSANOUK.

Invité(e)s présent(e)s : Madame GAY, Monsieur LE GOUSSE.

OBJET : Décision modificative N°3 sur BP 2025***Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2322-1 et L2322-2;******Vu la délibération 2025-05 portant sur l'approbation du budget primitif 2025 des Monts du Genevois,******Vu la décision modificative n°1 du 11 juin 2025,******Vu la décision modificative N°2 du 10 décembre 2025*****Considérant que nous devons régulariser les amortissements de 2025 et exercices antérieurs pour un montant de 3 363,89€****Considérant que nous devons régulariser le Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » Amende pour 548€**

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES	FONCTIONNEMENT - RECETTES
Chap 042 - 6811 (amortissement) : + 3 363,89€ Montant Prévu 2025 : 45 474,00€ Montant Réalisé 2025: 45 818,27€ (344,27€) Montant à régulariser sur ex. antérieurs : 3 019,62€	
Chap 67 - 6712 (amende) : + 548€	Chap 75 - 753 (taxe séjour) : + 548€
Chap 023 : - 3 363,89€	
TOTAL + 548€	TOTAL + 548€
SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES	SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES
	Chap 040 - 28182 (amort) : + 3019,62€ 2805 (amort) : + 344,27€
	Chap 021 : - 3 363,89€
TOTAL + 0€	TOTAL + 0€

Au vu de cet exposé, le Comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité, les ajustements budgétaires présentés ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le 27/01/2026

ID : 074-522025444-20260121-2026_01-DE



M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.
Le 26/01/2026,

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance
Madame MARTIN

Le Président
Monsieur ANTOINE

Signé par :

MARTIN Annay - Élue

4A828EF2C1E647D...

DocuSigned by:

CCAE61D97DAE479...

REPUBLIQUE FRANCAISE

Monts du Genevois, Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,
la Communauté de Communes du Genevois et la
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2026-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Séance du : 21 janvier 2026

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 18

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Madame MARTIN.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (6) Messieurs ANTOINE, BOCCARD, AEBISCHER, VOUILLOT, GILET. Mesdames VILLARI, MARTIN.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (1) Madame THEVENOZ.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame BOETTNER.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (10) Messieurs MOUCHET, VINCI, BARONNET, GIRERD, SAGE-VALLIER, FENET, MAURY. Mesdames CARTIER, QUEMENT, JOUVE-SOARES.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE, RAMPON, PLEE, PERRIER, REVUZ, LESGOURGUES, BEAUPERE, MICHEL, LOPEZ, ZULIAN, GHOLAMI. Monsieur SOUVANSANOUK.

Invité(e)s présent(e)s : Madame GAY, Monsieur LE GOUSSE.

OBJET : Approbation du BP 2026

Vu l'article 7 des statuts de l'EPIC Monts du Genevois, qui prévoit que le vote du budget est une attribution du Comité de direction,

Vu l'article 13 des statuts de l'EPIC Monts du Genevois, qui prévoit que le budget de l'EPIC soit présenté par le Président au Comité de direction,

Vu les articles L.133-7 et L.133-8 du Code du tourisme,

Vu l'article R.133-15 du Code du tourisme, indiquant que la préparation du budget de l'Office de Tourisme en EPIC par la Directrice est alignée sur les dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales (CGCT) applicables aux collectivités, à savoir les articles L.1612-2, L.2221-5 et L.2312-1,

Vu l'article R.133-15 du Code du tourisme, qui prévoit que le budget de l'Office de Tourisme en EPIC est adopté par délibération du Comité de direction avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique (ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants),

Considérant que Monsieur le Président présentera aux membres du Comité de direction les résultats du compte administratif 2025,

Considérant que le compte de gestion sera identique au compte de résultat,

Considérant que Monsieur le Président présentera les documents annexés,

Monsieur ANTOINE, Président, exposera au Comité de direction le budget primitif de l'EPIC, par chapitre.

Ce budget a été préparé conformément aux statuts par **Madame Carole INCANDELA, Directrice**.

Considérant que le budget primitif 2026 est présenté lors du Comité de direction,

Le Budget présenté est équilibré en recettes et dépenses :

Pour la section d'exploitation, à **2 112 470,00€**.

Pour la section d'investissement, à **42 440,00€**.

Au vu de cet exposé, le Comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité, le budget primitif 2026 des Monts du Genevois, annexé à la présente délibération,

DONNE à l'unanimité délégation à la Directrice pour prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la bonne gestion de ce budget.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 26/01/2026,

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance
Madame MARTIN

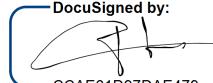
Le Président
Monsieur ANTOINE

Signé par :

MARTIN Annay - Élu

4A828EF2C1E647D...

DocuSigned by:



CCAE61D97DAE479...

Annexe 1/1 - BP 2026

SECTION D'EXPLOITATION			RECETTES D'EXPLOITATION		
DEPENSES D'EXPLOITATION	BP 2025	BP 2026	RECETTES D'EXPLOITATION	BP 2025	BP 2026
CHAPITRE 011 Charges à caractère général	1080 693	1088 480	CHAPITRE 002 Excédent	415 927	
CHAPITRE 012 Charges de personnel	950 000	950 000	CHAPITRE 70 Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	129 500	246 480
CHAPITRE 65 autres charges de gestion courante	30 000	25 000	CHAPITRE 74 Subvention d'exploitation	209 110	209 110
CHAPITRE 67 Charges exceptionnelles	250	1550	CHAPITRE 75 Autres produits de gestion courante	1356 880	1656 880
CHAPITRE 022 Dépense imprévues	5 000	5 000	CHAPITRE 77 Produits Exceptionnels		
CHAPITRE 023 - Virement à la section investissement					
CHAPITRE 042 Opérations d'ordre de transfert entre section	45 474	42 440			
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	2 111 417	2 112 470	TOTAL RECETTES EXPLOITATION	2 111 417	2 112 470

SECTION D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	BP 2026	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	BP 2026
CHAPITRE 001 Report rest exercice n-1			CHAPITRE 10		
CHAPITRE 20 Immobilisations incorporelles*	42 953	22 500	CHAPITRE 001 Report rest exercice n-1	9 049	
CHAPITRE 21 Immobilisations corporelles	141 318	19 940	Compte 1068	129 749	
CHAPITRE 26 Participations et créances rattachées à des participations					
CHAPITRE 27 Autres immobilisations financières			CHAPITRE 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	45 474	42 440
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	184 271	42 440	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	184 271	42 440

La Secrétaire de séance
Madame MARTIN

Le Président
Monsieur ANTOINE

Signé par :

MARTIN Anney - Élu

4A828EF2C1E647D...

DocuSigned by:

CCAE61D97DAE479...

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le 27/01/2026

ID : 074-522025444-20260121-2026_03-DE

**Monts du Genevois Haute-Savoie - France**

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,
 la Communauté de Communes du Genevois et la
 Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
 Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**ARRONDISSEMENT DE ST-JULIEN-EN-GENEVOIS****N° 2026-03****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 21 janvier 2026

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 18

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Madame MARTIN.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (6) Messieurs ANTOINE, BOCCARD, AEBISCHER, VOUILLOT, GILET. Mesdames VILLARI, MARTIN.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (1) Madame THEVENOZ.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame BOETTNER.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (10) Messieurs MOUCHET, VINCI, BARONNET, GIRERD, SAGE-VALLIER, FENET, MAURY. Mesdames CARTIER, QUEMENT, JOUVE-SOARES.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE, RAMPON, PLEE, PERRIER, REVUZ, LESGOURGUES, BEAUPERE, MICHEL, LOPEZ, ZULIAN, GHOLAMI. Monsieur SOUVANSANOUK.

Invité(e)s présent(e)s : Madame GAY, Monsieur LE GOUSSE.

OBJET : Renonciation au versement de la 2ème partie de la subvention versée par les 3 EPCI**Vu le Code général des collectivités territoriales,****Vu les statuts de l'Office de Tourisme des Monts du Genevois, constitué sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC),****Vu les conventions de coopération conclues entre l'Office de Tourisme Monts du Genevois et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :**

- la Communauté d'Agglo « Annemasse-Les Voirons Agglomération »,
- la Communauté de Communes du Genevois
- la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

Vu les délibérations des EPCI précités relatives à l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'Office de Tourisme,**Considérant que la subvention annuelle accordée par les EPCI est versée en deux fractions,****Considérant que la première partie de ladite subvention a été effectivement versée,****Considérant que la situation budgétaire et financière de l'Office de Tourisme permet d'assurer son fonctionnement sans recourir au versement de la deuxième partie de la subvention au titre de l'exercice 2025,****Considérant qu'il convient, dans un souci de bonne gestion et de transparence financière, d'acter formellement cette renonciation,**

Au vu de cet exposé, le Comité de direction,

ACTE à l'unanimité, la renonciation de l'Office de Tourisme des Monts du Genevois au versement de la 2ème partie de la subvention versée par les 3 EPCI.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 26/01/2026,

Ainsi fait et délibéré en séance,
 Pour extrait conforme.La Secrétaire de séance
 Madame MARTINLe Président
 Monsieur ANTOINE

Signé par :

4A828EF2C1E647D...

DocuSigned by:

CCAE61D97DAE479...

REPUBLIQUE FRANCAISE**Monts du Genevois Haute-Savoie - France**

**Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,
la Communauté de Communes du Genevois et la
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE**

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE****ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS****N° 2026-04**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Séance du : 21 janvier 2026

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 18

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Madame MARTIN.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (6) Messieurs ANTOINE, BOCCARD, AEBISCHER, VOUILLOT, GILET. Mesdames VILLARI, MARTIN.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (1) Madame THEVENOZ.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame BOETTNER.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (10) Messieurs MOUCHET, VINCI, BARONNET, GIRERD, SAGE-VALLIER, FENET, MAURY. Mesdames CARTIER, QUEMENT, JOUVE-SOARES.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE, RAMPON, PLEE, PERRIER, REVUZ, LESGOURGUES, BEAUPERE, MICHEL, LOPEZ, ZULIAN, GHOLAMI. Monsieur SOUVANSANOUK.

Invité(e)s présent(e)s : Madame GAY, Monsieur LE GOUSSE.

OBJET : Remboursement des frais professionnels du personnel de l'EPIC

Vu l'article 18 de la convention collective des organismes de tourisme (n°3175), qui stipule que tout déplacement ou voyage, quelle que soit la durée, est pris en charge par l'employeur,

Considérant que les missions du personnel de l'Office de Tourisme nécessitent des déplacements tout au long de l'année pour des rencontres interprofessionnelles, salons, foires, congrès, ainsi que des formations ; et que la mission de représentation de la Directrice de l'Office de Tourisme l'amène à rencontrer et inviter régulièrement au restaurant les acteurs du territoire,

Le Président propose le remboursement des dépenses professionnelles inhérentes aux fonctions du personnel (frais de transport, péage, parking, repas, hébergement, etc.), sur la base de justificatifs présentés et au réel, dans le cadre de leurs missions, pour une durée de 12 mois.

Considérant que l'engagement des différents frais est soumis à l'appréciation de l'ordonnateur pour le personnel de droit privé et du Président pour le personnel de droit public,

Au vu de cet exposé, le comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité, le remboursement au réel des dépenses professionnelles du personnel de l'EPIC pour une durée de 12 mois.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 26/01/2026,

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance
Madame MARTIN

Le Président
Monsieur ANTOINE

Signé par :

MARTIN Anne - Élu

4A828EF2C1E647D...

DocuSigned by:

CACAE61D97DAE479...

REPUBLIQUE FRANCAISE**Monts du Genevois Haute-Savoie - France**

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,
 la Communauté de Communes du Genevois et la
 Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
 Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**ARRONDISSEMENT DE ST-JULIEN-EN-GENEVOIS****N° 2026-05**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Séance du : 21 janvier 2026

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 18

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Madame MARTIN.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (6) Messieurs ANTOINE, BOCCARD, AEBISCHER, VOUILLOT, GILET. Mesdames VILLARI, MARTIN.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (1) Madame THEVENOZ.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame BOETTNER.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (10) Messieurs MOUCHET, VINCI, BARONNET, GIRERD, SAGE-VALLIER, FENET, MAURY. Mesdames CARTIER, QUEMENT, JOUVE-SOARES.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE, RAMPON, PLEE, PERRIER, REVUZ, LESGOURGUES, BEAUPERE, MICHEL, LOPEZ, ZULIAN, GHOLAMI. Monsieur SOUVANSANOUK.

Invité(e)s présent(e)s : Madame GAY, Monsieur LE GOUSSE.

OBJET : Tarifs boutique et billetterie**Vu l'article L.134-6 du Code du tourisme,****Vu l'article 13 des statuts de l'EPIC Monts du Genevois, qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recettes le produit des recettes commerciales,****Vu la délibération n°2010-10 portant création de la régie de recettes et d'avances,****Vu la délibération n°2010-12 autorisant la vente pour compte de tiers,**

Considérant qu'il est nécessaire pour l'EPIC Monts du Genevois de fixer les principaux tarifs et marges appliqués par l'Office de Tourisme pour les produits en vente dans son espace boutique,

Considérant que ces tarifs ont été présentés lors de la séance du Comité de direction,

Il est proposé au Comité de direction :

- D'approuver la fixation des tarifs et des marges applicables à la boutique et à la billetterie de l'Office de Tourisme ;
- D'autoriser l'application d'un tarif préférentiel correspondant à une remise de 15 % sur les prix de vente publics au bénéfice des membres du personnel de l'Office de Tourisme ;
- D'autoriser l'Office de Tourisme à mettre en œuvre des opérations promotionnelles ponctuelles (soldes, promotions, offres commerciales type « 1 acheté / 1 offert »), en fonction des stocks disponibles et des périodes définies.

Au vu de cet exposé, le Comité de direction,**APPROUVE à l'unanimité la fixation des tarifs et des marges applicables à la boutique et à la billetterie de l'Office de Tourisme.**

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.
 Le 26/01/2026,

Ainsi fait et délibéré en séance,
 Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance
 Madame MARTIN

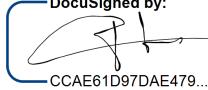
Le Président
 Monsieur ANTOINE

Signé par :



4A828EF2C1E647D...

DocuSigned by:



CCAE61D97DAE479...

REPUBLIQUE FRANCAISE**Monts du Genevois Haute-Savoie - France**

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,
la Communauté de Communes du Genevois et la
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**ARRONDISSEMENT DE ST-JULIEN-EN-GENEVOIS****N° 2026-06**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Séance du : 21 janvier 2026

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 18

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Madame MARTIN.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (6) Messieurs ANTOINE, BOCCARD, AEBISCHER, VOUILLOT, GILET. Mesdames VILLARI, MARTIN.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (1) Madame THEVENOZ.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame BOETTNER.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (10) Messieurs MOUCHET, VINCI, BARONNET, GIRERD, SAGE-VALLIER, FENET, MAURY. Mesdames CARTIER, QUEMENT, JOUVE-SOARES.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE, RAMPON, PLEE, PERRIER, REVUZ, LESGOURGUES, BEAUPERE, MICHEL, LOPEZ, ZULIAN, GHOLAMI. Monsieur SOUVANSANOUK.

Invité(e)s présent(e)s : Madame GAY, Monsieur LE GOUSSE.

OBJET : Désignation d'une directrice par intérim**Vu l'article R 133-11 du Code du Tourisme****Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,****Vu les statuts de l'Office de Tourisme en EPIC des Monts du Genevois,****Vu l'article 10 des statuts prévoyant les attributions de la directrice,**

M. Patrick ANTOINE, Président de l'EPIC Office de tourisme des Monts du Genevois rappelle que Madame INCANDELA actuelle Directrice Générale sera en congé maternité à partir de mi-mars jusqu'à mi-août 2026,

Considérant que la Directrice est la représentante légale de l'EPIC,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service dans le fonctionnement de l'établissement et de remplir légalement les fonctions d'ordonnateur visant à prescrire l'exécution des recettes et des dépenses, la mise en place d'un intérim pendant le congé maternité de Mme INCANDELA, apparaît nécessaire à partir du 16 mars 2026.

Le Président propose ainsi, conformément à **l'article L 133-6** du Code du tourisme que cet intérim soit assuré par une salariée de l'EPIC proposée au regard de ses compétences administratives et financières, Madame Cindy AVICE, pour assurer ce rôle de manière transitoire,

Dans ce cadre, et pendant la durée de l'intérim, Madame Cindy AVICE exercera certaines missions de Direction sous l'autorité du Président en sus de ses fonctions de Chargée de mission administrative et gestionnaire taxe de séjour,

Vu les articles **R.2221-22, R.2221-24, R.2221-28, et R.2221-29** du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la directrice par intérim doit disposer d'une délégation pour assurer une réactivité de l'établissement dans sa gestion courante adaptée aux enjeux de ses missions,

Le comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la nomination Madame Cindy AVICE en tant que Directrice par intérim de l'Office de Tourisme à compter du 16 mars 2026, jusqu'au 31 août 2026 et à ce qu'elle ait la qualité d'ordonnatrice de l'EPIC ;

AUTORISE le Président à signer le contrat à durée déterminée à temps partiel de 20% de Madame Cindy AVICE et à fixer sa rémunération à hauteur de [REDACTED],

DELEGUE à Madame Cindy AVICE, pour la durée de ses fonctions, les attributions suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite d'un montant de 50.000 euros.

- Prendre toute décision de création ou de modification d'une régie de recettes, d'une régie d'avances ou d'une régie de recettes et d'avances nécessaires au fonctionnement des services de l'office de tourisme
- Nommer les régisseurs ou mandataires suivant les besoins du service

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le 27/01/2026

ID : 074-522025444-20260121-2026_06-DE

S²LO

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.
Le 26/01/2026,

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance
Madame MARTIN

Le Président
Monsieur ANTOINE

Signé par :

MARTIN Anny - Élu
4A828EF2C1E647D...

DocuSigned by:


CCAE61D97DAE479...

REPUBLIQUE FRANCAISE**Monts du Genevois Haute-Savoie - France**

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,
 la Communauté de Communes du Genevois et la
 Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
 Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

**DEPARTEMENT DE LA
 HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
 ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2026-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Séance du : 21 janvier 2026

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 18

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Madame MARTIN.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (6) Messieurs ANTOINE, BOCCARD, AEBISCHER, VOUILLOT, GILET. Mesdames VILLARI, MARTIN.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (1) Madame THEVENOZ.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame BOETTNER.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (10) Messieurs MOUCHET, VINCI, BARONNET, GIRERD, SAGE-VALLIER, FENET, MAURY. Mesdames CARTIER, QUEMENT, JOUVE-SOARES.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE, RAMPON, PLEE, PERRIER, REVUZ, LESGOURGUES, BEAUPERE, MICHEL, LOPEZ, ZULIAN, GHOLAMI. Monsieur SOUVANSANOUK.

Invité(e)s présent(e)s : Madame GAY, Monsieur LE GOUSSE.

OBJET : Délégation de signature aux responsables de service

Vu les statuts de l'Office de Tourisme en EPIC des Monts du Genevois,

Vu l'article 10 des statuts prévoyant les attributions de la directrice,

Considérant que la Directrice est la représentante légale de l'EPIC,

Considérant la nécessité d'assurer une continuité et une fluidité dans le fonctionnement de l'établissement pendant le congé maternité de Mme INCANDELA,

Considérant l'importance de permettre à l'Office de Tourisme des Monts du Genevois de mener ses missions,

Considérant le besoin d'autonomie des services dans la conduite de leurs activités quotidiennes et la nécessité pour les services de disposer des moyens nécessaires à la bonne exécution des missions opérationnelles,

Il est proposé au Comité de direction :

- D'accorder une délégation de signature aux responsables de service de l'Office de Tourisme des Monts du Genevois ;
- Cette délégation est consentie pour la durée de l'exercice de leurs fonctions ;
- La délégation de signature est limitée à un montant maximum de 5 000 € HT par acte ;
- Elle porte notamment sur la signature des documents émanant des services opérationnels (accueil, loisirs, communication, marketing, événementiel, etc.), tels que devis, factures, bons à tirer et projets ;
- La délégation est valable en présence comme en l'absence de la Directrice Générale, les responsables de service étant habilités à agir concomitamment dans le strict cadre de leurs compétences respectives.

La présente délégation prendra effet à compter de son adoption. Elle demeurera valable jusqu'à l'adoption d'une délibération modificative, sa révocation expresse par la Directrice Générale ou la cessation des fonctions de responsable de service au sein de l'Office de Tourisme.

Au vu de cet exposé, le Comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité la délégation de signature aux responsables de service dans les conditions énoncées ci-dessus.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 26/01/2026,

Ainsi fait et délibéré en séance,

Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance
Madame MARTIN

Le Président
Monsieur ANTOINE

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le 27/01/2026

ID : 074-522025444-20260121-2026_07-DE

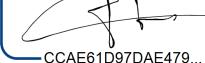
S²LO

Signé par :

MARTIN Anny - Élue

4A828EF2C1E647D...

DocuSigned by:



CCAEC61D97DAE479...